



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/C.30/11

État d'avancement de la mise en oeuvre du DAR

Décision recommandée au Conseil

Le Conseil prend bonne note du document GEF/C.30/11, intitulé *État d'avancement de la mise en oeuvre du DAR* et prie le Secrétariat de continuer à promouvoir un passage en douceur au nouveau régime pour les pays bénéficiaires. Il le prie également de continuer à suivre l'application du DAR et de lui rendre régulièrement compte du suivi effectué.

1. À sa réunion de juin 2006, le Conseil a prié le Secrétariat de : i) renforcer ses activités d'information et de communication auprès des instances des Conventions pour mieux faire comprendre le DAR ; ii) lui rendre compte des questions et difficultés soulevées lors des réunions de concertation sous-régionales ; et iii) continuer de superviser l'application du DAR et lui signaler tout élément nouveau pertinent. Il a aussi demandé au Secrétariat et aux Agents et Organismes d'exécution d'aider les points focaux nationaux à jouer le rôle fondamental qui est le leur pour appliquer le DAR au niveau national. Le présent rapport fait ressortir les mesures prises par le FEM pour rendre le DAR pleinement opérationnel et rend compte de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ce dispositif.
2. Pour mieux informer les Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la Convention sur la diversité biologique (CDB), et renforcer la communication, le FEM i) a rendu compte des faits nouveaux concernant le Dispositif d'allocation des ressources (DAR) dans chacun de ses rapports aux Conférences des parties à la CCNUCC et à la CDB ; ii) a pris l'initiative d'organiser des manifestations consacrées au DAR en marge des réunions des Conférences ; iii) s'est fait représenter aux réunions des Conférences pour répondre aux éventuelles questions ; et iv) a eu régulièrement des consultations avec les Secrétariats des Conventions.
3. Entre avril et août 2006, le FEM a organisé huit réunions de concertation sous-régionales pour présenter le DAR aux points focaux techniques et politiques, leur fournir des conseils et solliciter leurs réactions au Programme d'aide aux points focaux nationaux. Ces réunions ont suscité un grand intérêt, près de 90 % des pays bénéficiaires y participant. Ces derniers étaient plus particulièrement intéressés par les aspects suivants : i) efficacité des réunions de concertation avant et après l'adoption du DAR par le Conseil ; ii) conséquences du DAR pour des projets et programmes bien déterminés ; iii) possibilités de modification du DAR ; iv) passage au régime du DAR ; et v) rôle et besoins des points focaux dans le cadre du DAR.

4. Après l'adoption de l'accord de reconstitution des ressources pour FEM-4 en août 2006, le Secrétariat a appliqué la méthode approuvée par le Conseil pour calculer l'indice de potentialité, l'indice de résultat et le montant des ressources initialement allouées pour cette période dans les domaines d'intervention «diversité biologique » et « changements climatiques » à tous les pays pouvant prétendre à l'aide du Fonds. Ces chiffres ont été rendus publics en septembre 2006 conformément à la politique d'information approuvée par le Conseil.

5. Au 31 octobre 2006, environ 75 pays avaient déposé une liste initiale de leurs priorités nationales, qui donne une première idée de la façon dont ils comptent utiliser les ressources allouées dans le cadre du DAR. Un premier examen de ces listes a suscité des inquiétudes sur les deux points suivants : i) la façon dont les activités proposées dans la liste reflètent les priorités nationales, les stratégies du FEM et l'engagement à améliorer l'environnement mondial, et ii) le grand nombre de projets proposés qui ne correspondent pas aux avantages comparatifs des entités d'exécution du FEM. En outre, la plupart des pays du groupe ont présenté des projets atteignant le plafond de ressources pour les pays attributaires d'une allocation collective.

6. Le Secrétariat a commencé à s'entretenir directement avec les pays bénéficiaires, en commençant par ceux qui lui avaient adressé une liste de priorités. Ces entretiens sont essentiellement consacrés i) aux domaines dans lesquels les pays souhaitent utiliser les ressources allouées dans le cadre du DAR pendant FEM-4, et ii) la part des ressources qu'ils souhaitent allouer à chaque priorité.